



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroeck  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,  
de la Commande Publique et  
des Affaires Juridiques et Immobilières  
DFCPAJI\_D2024\_0208

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SPA

### Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la SPA est une association Loi 1901 qui a pour but d'améliorer le sort de tous les animaux, de lutter contre leur trafic, de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et réglementaires qui les protègent, de leur apporter assistance et de participer, en ce sens, à la sensibilisation de l'opinion publique ;

Considérant que ses activités s'effectuent dans l'objectif d'assurer la protection des animaux, la promotion du bien-être animal et s'inscrivent dans les politiques publiques soutenues et développées par la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a sollicité la SPA afin de trapper, stériliser et identifier les chats libres signalés sur le territoire communal et pour assurer la gestion et le suivi des deux pigeonniers destinés à réguler la population de pigeons sur le territoire de la commune ;

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une convention en partenariat avec la SPA, association déclarée, reconnue d'utilité publique par Décret du 22 décembre 1860, inscrite au Répertoire National des Associations sous le numéro W751028782, dont le siège social est situé 39, boulevard Berthier à Paris (75017), représentée par David LEGRAND, en sa qualité de Directeur de l'Expertise Animale, agissant en vertu d'une délégation de pouvoir qui lui a été consentie par Guillaume SANCHEZ, Directeur Général de la SPA ;

D'attribuer la somme de 10 000 € (dix mille euros) annuel à la Société Protectrice des Animaux pour atteindre ses objectifs, à savoir :

D'une part, 9 000 € (neuf mille euros) répartis comme suit :

- 6 000 € (six mille euros) pour l'action visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats libres sur son territoire dans le cadre du projet proposé, conception et réalisation, sous l'entière responsabilité de la SPA ;

- 3 000€ (trois mille euros) pour la prise en charge des soins vétérinaires pour les chats malades ou blessés identifiés au nom de la commune.

D'autre part, 1 000 € (mille euros) pour la gestion des populations de pigeons installés dans les deux pigeonniers municipaux.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **19 JUL. 2024**

**Doriane BECUE**  
Maire de Tourcoing

The image shows a blue ink signature of Doriane Becue over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE TOURCOING' and '59122 du Nord'.

Accusé Réception en Préfecture le : **19 JUL. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **19 JUL. 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_0208                      avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 19/07/2024  
Objet : Convention de partenariat avec la SPA

Nature : Arrêtés individuels  
Matière : Finances locales - Subventions  
Date de télétransmission : 19/07/2024      Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : DFCPAJI\_D2024\_0208 - D\_cision convention de partenariat avec la SPA.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson    +33 1 69 53 68 68    www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240719-DAJI\_D2024\_0208-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/07/2024

